
Cochinchine/Dessin de mémoire : un autel des ancêtres.

Numéro d'inventaire : 1979.00249.84

Auteur(s) : Nguyễn-van-Huyên

Type de document : travail d'élève

Date de création : 1930 (restituée)

Description : Dessin réalisé au crayon à papier rehaussé d'aquarelle et d'encre de chine, sur papier vergé blanc jauni, crayon de couleur, encre violette.

Mesures : hauteur : 316 mm ; largeur : 242 mm

Notes : Dessin au crayon à papier rehaussé d'aquarelle et d'encre de chine réalisé par une élève de l'Ecole primaire franco-indigène de filles de Longxuyên. Il s'agit d'un autel des ancêtres (meuble en bois laqué incrusté de nacre sur lequel sont posés deux bougeoirs et un récipient à couvercle sculpté, rehaussé d'un panneau composé de motifs floraux et végétaux, et d'idéogrammes calligraphiés). La zone de travail est délimitée par un cadre composé d'un trait tracé à l'encre violette. Mentions manuscrites à l'encre violette sur le support indiquant le nom de l'école, le type de dessin (dessin de mémoire), ce qui est représenté, la note obtenue (au crayon de couleur) et le nom de l'élève, suivi du numéro 1500. Dessin extrait d'un ensemble de 129 travaux d'élèves (10 traitant ce même thème : 3.6.01.00/1979.249 (de 81 à 90).) regroupés par thème dans des pochettes de papier bistre comportant en couverture le titre du thème manuscrit à la plume, elles-même regroupées dans une pochette de même nature avec mentions manuscrites à la plume : " Cochinchine/Ecole primaire franco-indigène de Longxuyên/Choix de dessins d'élèves.", puis dans une couverture cartonnée, coins et dos en cuir granitée de couleur marron. Sur le plat sup. des mentions en lettres dorés " Ecole des filles de Longxuyen et école primaire franco-indigène".

Mots-clés : Dessin, peinture, modelage

Enseignement français à l'étranger (dont anciennes colonies)

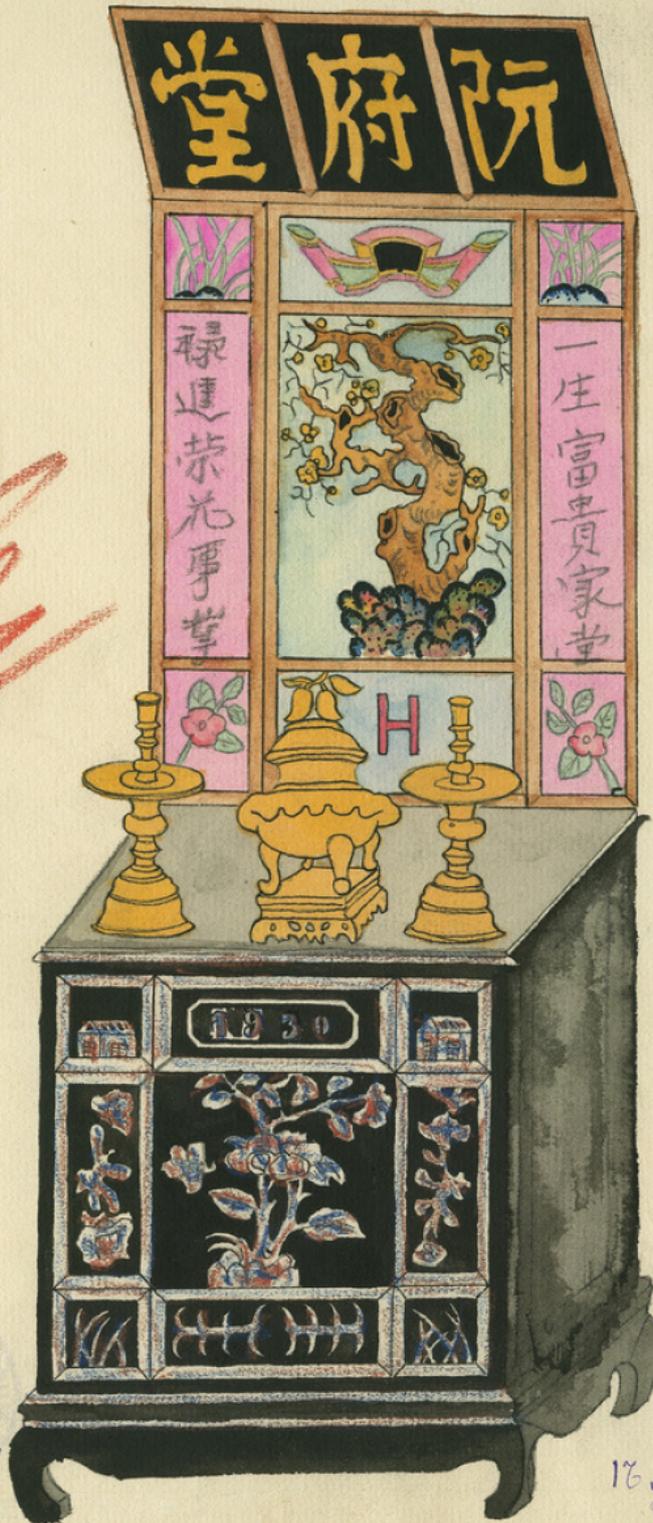
Filière : École primaire élémentaire

Niveau : non précisée

Autres descriptions : Langue : Français

Ecole primaire de Longœuyên
Dessin de mémoire.
Un autel des ancêtres.

10
12



16 g uyên - v. Huyen 1654/00



